

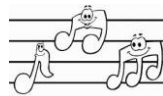


Comment réserver les "malles Apel"

1 – Périodes de prêt

5 périodes de 6 semaines :

- Du 3 septembre au 12 octobre 2018
- Du 5 novembre au 14 Décembre 2018
- Du 7 janvier au 1er mars 2019
- Du 11 mars au 3 mai 2019
- Du 13 mai au 21 juin 2019



Il se peut que pour une malle vous souhaitiez « impérativement » une date :
Le notifier sur le coupon réponse en indiquant succinctement la raison.

Chaque école sera **responsable** de sa malle et devra la **restituer en bon état**.

2 – Objectifs du projet

Il s'agit d'un service de proximité et de solidarité destiné aux écoles et consistant à mettre gratuitement à disposition du matériel pour les enfants et leurs enseignants.

L'autre objectif de ce projet consiste à favoriser le lien entre les différents partenaires : Apel d'établissement et équipe éducative, Apel d'établissement et Apel de Basse-Normandie.

3 – Planning de prêt

Un planning de prêt sera établi en fonction de toutes les demandes reçues et nous essaierons de vous satisfaire au mieux. **Dès la rentrée, vous recevrez la confirmation de la ou des malles qui vous ont été attribuées, ainsi que des dates de prêt.**

IMPORTANT : Afin d'éviter que des malles réservées restent dans un coin d'une classe sans être utilisées, il est essentiel de prendre connaissance du planning dès la rentrée. Cela permet de prendre en compte le prêt de la « malle » dans l'organisation des cours.

4 - Comment faire pour réserver une ou plusieurs malles ?

- Remplir le ou les bulletins de réservation et les retourner pour le **7 Juillet 2018**. (Le planning de réservation étant fait le 9 juillet, il est important de respecter cette date)
- Faire signer chaque bulletin de réservation par le président Apel **ET** du chef d'établissement.
- Joindre un chèque de 100 € qui sera encaissé et remboursé à la fin de l'année scolaire sous réserve de pertes ou détériorations éventuelles.

Important :

- ⇒ **Un seul chèque de 100 € même si plusieurs malles réservées.**
- ⇒ **Si un chèque a été fait et encaissé pour l'année 2017/2018, ne pas refaire de chèque.**



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter votre président Apel ou le secrétariat de l'Apel Basse-Normandie

Apel Basse-Normandie – 4 rue de Lébissey - 14000 CAEN
Tél 02.31.94.62.22 - Mail apelbassenormandie@orange.fr